

ACTES REGLEMENTAIRES
POLICE
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT.
DESHERBAGE ET NETTOYAGE DIVERSES RUES
DU MARDI 03 OCTOBRE 2023 AU MERCREDI 08 NOVEMBRE 2023

LE MAIRE DE LA VILLE D'ALENÇON,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et L. 2212-2,
VU le Code de la Route,
VU la Circulaire Ministérielle n° 188 du 7 Avril 1967 relative aux pouvoirs de police confiés aux Maires en matière de circulation,
VU l'Arrêté Interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
VU l'Arrêté Municipal du 20 Septembre 1960 modifié réglementant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville d'ALENÇON,
VU l'Arrêté du 1^{er} décembre 2020 portant règlement de voirie sur la Ville et la Communauté Urbaine d'Alençon,
VU l'arrêté ARVA2022-90 du 18 mai 2022 relatif à l'affichage des arrêtés municipaux portant réglementation du stationnement,

CONSIDERANT :

- Que le **Service Espaces Verts et Espaces Urbains** doit procéder aux travaux **de désherbage et de nettoyage de différentes rues à Alençon, du mardi 03 octobre 2023 au mercredi 08 novembre 2023.**
- Qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules afin de faciliter les travaux et d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique ainsi que du personnel de chantier pendant la durée des travaux.

ARRETE

Article 1^{er}- Du **mardi 03 octobre 2023** au **mercredi 08 novembre 2023**, en fonction de l'avancement des travaux, la chaussée sera rétrécie dans les rues suivantes d'Alençon :

Mardi 03 octobre	Rue de la Pyramide Rue de la Demi-Lune
Mercredi 04 octobre	Place Bonet Rue des Capucins
Mardi 10 octobre	Place de la Résistance Rue Denis Papin Avenue Wilson
Mercredi 11 octobre	Rue Odolant Desnos Boulevard Lenoir Dufresne Place du Général de Gaulle
Lundi 16 octobre	Rue des Fossés de la Barre Rue Eugène Lecointre Rue Anne-Marie Javouhey Impasse Lallemand

Mardi 17 octobre	Rue de Lancrel
Mercredi 18 octobre	Rue de l'Adoration Rue de Tilly Rue Saint Isige Rue Biroteau Rue Godard
Jeudi 19 octobre	Rue d'Estienne d'Orves
Lundi 23 octobre	Rue Piquet Rue Bourdon Rue du Docteur Bailleul Rue Cazault Impasse Cazault Rue Aristide Briand
Mercredi 25 octobre	Rue de la Visitation Rue du Jardin Rue de la Sénatorerie Rue de l'Isle Rue du Pavillon Sainte Thérèse Rue de l'Ecole Normale Impasse de l'Ecole Normale
Mardi 07 novembre	Rue des Fabriques Rue Notre Dame de Lorette Ruelle Notre Dame de Lorette Rue Landon Rue Louis Rousier
Mercredi 08 novembre	Impasse du Gué de Montsort Rue du Boulevard Place du Champ du Roi Rue Noblesse Rue du Change

Article 2 – Du **mardi 03 octobre 2023** au **mercredi 08 novembre 2023**, en fonction de l'avancement, le stationnement de tous les véhicules sera interdit aux abords du chantier.

Article 3 – Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article » R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 4 – L'ensemble de ces dispositions sera matérialisé par une signalisation conforme aux prescriptions définies par **l'instruction interministérielle sur la signalisation** approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

Article 5 – Le présent arrêté sera affiché et publié dans sa forme habituelle à la Mairie et transmis au Centre de secours et à la Police Nationale.

Article 6 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

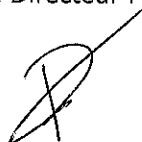
Article 7 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Orne, Monsieur le Responsable du Service de Police Municipale, l'entreprise ou la personne chargée des travaux, le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ALENÇON, le **01 septembre 2023**

Publié le :

05 SEP. 2023

Pour le Maire d'Alençon,
Président de la Communauté Urbaine,
Par délégation,
Le Directeur Patrimoine Public,



Mikaël BUFFETAUT

